

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

No 13/06.2022 – Finances- Voirie

Objet : demande d'un crédit de **CHF 40'000.- TTC** pour l'achat de deux véhicules utilitaires communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

Notre commune était équipée d'un véhicule communal Hyundai H1 datant de 2007.

Lors de la dernière expertise en 2018, des frais importants de mise en conformité ont été nécessaires.

En 2022, nous avons à nouveau reçu une convocation d'expertise à la Blécherette pour ce véhicule, agendée au 16 mai 2022, date qui ne pouvait pas être repoussée.

Nous avons reçu des coûts devisés de mise en conformité à CHF 15'000.00 y compris le changement complet de la boîte à vitesse.

MANDAT DE RECHERCHE

Nous avons dès lors recherché en mars-avril 2022 des modèles correspondants, tout en sachant que le modèle Hyundai H1 ne se fabrique plus. La prospection du marché pour ce type de véhicule nous a apporté les indications suivantes :

- Un VW Transporteur 6.1 pour CHF 30'000.00 mais disponible sous 15 mois
- Un OPEL Movano 2.3 CDTi pour CHF 37'000.00 mais pas disponible pour l'instant
- Un Mercedes Sprinter disponible sous 4 mois mais avec montage du pont pour CHF 42'000.00

- Un PIAGGIO Porter NP6 avec pont basculant 2800/1680 pour CHF 31'000.00 disponible de suite sous 10 jours

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ANNONCE

L'annonce du caractère d'urgence a été effectuée au Conseil communal le 7 avril dernier, confortée par le fait que la boîte à vitesse du véhicule communal a rendu l'âme.

Fort de cela, la commande d'un PIAGGIO Porter auprès du Garage-carrosserie Casale à Etagnières pour un montant de CHF 31'000.00 TTC a été effectuée.

Parallèlement l'opportunité d'acheter d'un 2^e véhicule s'est présentée avec le projet d'acquisition du véhicule KIA avec 50'000 km au compteur datant de 2009 de l'entreprise Chapuisat SA pour un montant de CHF 4'000.00 TTC expertisé. Cette opportunité permettra à nos deux employés communaux d'avoir plus d'indépendance dans la gestion des chantiers qu'ils sont amenés à réaliser au quotidien.

Soit un montant total d'acquisition des véhicules devisé à : **TTC CHF. 35'000.-**

La Municipalité a donc décidé, sur cette base, d'acquérir ces deux véhicules.

A cette fin, la délégation de compétence municipale accordée par le Conseil communal selon l'article 85 du règlement communal a été utilisée.

Compte tenu de la nature des éléments d'urgence, c'est sur cette base forfaitaire que nous vous présentons la demande de crédit pour l'acquisition de ces deux véhicules pour un montant arrêté à **CHF 40'000.- TTC**.

Le montant sollicité comprend une réserve de CHF 5'000.- TTC qui permettra d'apposer une signalétique communale sur ces véhicules et d'acquérir deux rampes d'accès permettant de charger des petits véhicules et matériels sur le pont.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

⇒ Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité ;

- ⇒ Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- ⇒ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accorder à la Municipalité un crédit d'acquisition de véhicules utilitaires de **CHF 40'000.- TTC** pour le renouvellement des outils de travail interchangeables pour nos employés communaux.

D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.

La dépense sera financée par la trésorerie courante pour tout ou partie ou par recours à l'emprunt.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif au chapitre 433 Voirie, compte 433.506.00.

La dépense sera amortie durant les 10 exercices qui suivront l'année d'acquisition de ces deux véhicules par un amortissement annuel de CHF 4'000.- qui sera comptabilisé au chapitre 433 Voirie, compte 433.331.00.

L'imputation des éventuelles charges d'intérêts sera elle aussi comptabilisée au chapitre 433 – Voirie.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF 13'992'000.- jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF 40'000.-.

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF 13'952'000.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 23 juin 2022.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 23 mai 2022



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : demande d'un crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'achat de deux véhicules utilitaires communaux.

N° 13/06-2022 – Finances - Voirie

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 25 mai 2022, la Commission de gestion et des finances, représentée par MM. K. Marlève, Ph. Isaaz, JP. Martin et L. Vaney, a rencontré le Syndic, M. Pascal Favre, afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Lors de cette séance, M. Favre nous a rappelé l'urgence de cette demande, le véhicule actuel ayant par ailleurs rendu l'âme. Il nous a rappelé certaines informations que nous pouvons retrouver dans le dit préavis, et qui nous avait été présentées, dans les grandes lignes, le 7 avril, par Pierre Valet lors de la séance du conseil communal.

Après avoir constaté le bien-fondé et l'urgence de cette demande de crédit, l'utilité de disposer à l'avenir de 2 véhicules au lieu d'un seul et après analyse du montant qui nous est présenté, la commission confirme la position de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité, à savoir

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'acquisition de véhicules utilitaires de **CHF 40'000.- TTC** pour le renouvellement des outils de travail interchangeables pour nos employés communaux.
- D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix

Etagnières, le 23 juin 2022

Au nom de la Commission de gestion et des finances

Laurent Vaney
Président

Karim Marlève
Vice-président

Philippe Isaaz
Membre

Jean-Pierre Martin
Suppléant

